

In Extenso

AUDIT

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
215, boulevard du Docteur René Laënnec - CS 90224
44614 SAINT-NAZAIRE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
215, boulevard du Docteur René Laënnec - CS 90224
44614 SAINT-NAZAIRE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale de l'agglomération Nazairienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables - Introduction » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des subventions et plus particulièrement sur leur consommation et la constatation de fonds dédiés à la fin de l'exercice 2025.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Saint Herblain, le 17 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO OUEST AUDIT

Julien BARBEAU

Signé par :

CBD93D3FDAA849F...

Commissaire aux Comptes - Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3		5
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	324 653	276 530	48 123		82 820	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1		1
Participations	381		381			
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	15 167		15 167		15 167	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	340 201	276 530	63 671	4	97 987	6
Stocks et en-cours						
Créances				27		18
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	7 300		7 300		10 925	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	383 874		383 874		245 499	
Charges constatées d'avance	20 252		20 252		18 007	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 036 428		1 036 428	69	1 185 474	76
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 447 854		1 447 854	96	1 459 905	94
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 788 056	276 530	1 511 526	100	1 557 892	100

BILAN PASSIF

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		7		7
Fonds propres statutaires	107 136		107 136	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		6		6
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	89 203		89 203	
Autres réserves				
Report à nouveau	442 008	29	446 165	29
Excédent ou déficit de l'exercice	94 133	6	-4 157	
Situation nette (sous-total)	732 480	48	638 347	41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 195		1 571	
Provisions réglementées	7 101		7 101	
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	740 776	49	647 019	42
Fonds reportés liés aux legs ou donations	185 994	12	237 136	15
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	185 994	12	237 136	15
Provisions pour risques	1 220			
Provisions pour charges	174 755	12	178 565	11
TOTAL DES PROVISIONS (III)	175 975	12	178 565	11
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	169		169	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	15 415	1	24 352	2
Fournisseurs, factures non parvenues	37 361	2	36 546	2
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	274 735	18	294 000	19
Personnel et comptes rattachés			67 776	4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Créditeurs divers	81 101	5	72 328	5
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	408 780	27	495 172	32
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 511 526	100	1 557 892	100

COMPTE DE RÉSULTAT

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	13 325	26 560	-13 235	-50
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 615 191	1 822 681	-207 490	-11
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 810	30 711	-26 901	-88
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	900		900	
Utilisations des fonds dédiés	201 533	153 086	48 447	32
Autres produits	123	353	-229	-65
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 834 883	2 033 391	-198 508	-10
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	283 332	315 767	-32 435	-10
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	88 476	90 367	-1 890	-2
Salaires	856 602	1 066 648	-210 047	-20
Cotisations sociales	327 423	358 593	-31 170	-9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 917	54 048	-18 131	-34
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	150 392	176 564	-26 172	-15
Autres charges	14 638	9	14 629	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 756 779	2 061 996	-305 217	-15
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	78 104	-28 604	106 709	373

COMPTE DE RÉSULTAT

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	20 523	19 571	952	5
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	20 523	19 571	952	5
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		9	-9	-100
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		9	-9	-100
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	20 523	19 562	962	5
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	98 627	-9 043	107 670	
Produits exceptionnels (V)		9 031	-9 031	-100
Charges exceptionnelles (VI)		31	-31	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		9 000	-9 000	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 494	4 114	380	9
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 855 406	2 061 993	-206 587	-10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 761 273	2 066 150	-304 877	-15
EXCÉDENT OU DÉFICIT	94 133	-4 157	98 290	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	1 761		1 761	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 761		1 761	
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	1 761		1 761	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	1 761		1 761	
TOTAL	94 133	-4 157	98 290	

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

La Mission locale a pour objet l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans de l'agglomération Nazairienne.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

La mission locale de l'agglomération Nazairienne aide à résoudre l'ensemble des problèmes que pose la recherche d'emploi, la construction et la réalisation d'un projet socio-professionnel ainsi que des formations.

Elle offre un service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement en matière de santé, logement, transport et d'accès aux droits.

Elle a pour objectif de proposer à chaque jeune un parcours cohérent de formation et d'insertion, avec le souci réaffirmé de faire reculer toutes les pratiques discriminatoires.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Afin de couvrir l'ensemble des freins à l'emploi, la mission locale a noué des partenariats avec l'ensemble du réseau présent sur le territoire.

Environ 24 salariés accueillent le public visé au siège de saint nazaire ainsi qu'au sein des permanences complémentaires sont prévues dans certains quartiers de la ville de Saint-Nazaire.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 511 525,97 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 94 133,24 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/02/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Il applique les dispositions particulières de règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Autres immobilisations corp.		3 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

STOCKS

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	112 550		
Matériel de transport	124 706		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	98 953		
TOTAL	336 208		
Immobilisations financières			
Autres participations			381
Prêts et autres immobilisations financières	15 167		
TOTAL	15 167		381
TOTAL GENERAL	351 375		381

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			112 550	
Matériel de transport		1 500	123 206	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		10 055	88 898	
TOTAL		11 555	324 653	
Immobilisations financières				
Autres participations			381	
Prêts et autres immobilisations financières			15 167	
TOTAL			15 548	
TOTAL GENERAL		11 555	340 201	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations financières						
Autres participations	381					
TOTAL	381					
TOTAL GENERAL	381					
	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport	1 500					
Matériel de bureau, info. & mobilier	10 055					
TOTAL	11 555					
TOTAL GENERAL	11 555					

ETAT DES AMORTISSEMENTS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	DE 4 À 10	LINÉAIRE	104 241	2 677		106 917
Matériel de transport	DE 3 À 5	LINÉAIRE	69 322	20 508	1 500	88 330
Matériel de bureau, informatique	DE 3 À 8	LINÉAIRE	79 826	10 687	10 055	80 458
TOTAL			253 388	33 872	11 555	275 705
TOTAL GENERAL			253 388	33 872	11 555	275 705
	Dotation de l'exercice	Ventilation				
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.	
Immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements divers	2 677					
Matériel de transport	20 508					
Matériel de bureau, informatique & mobilier	10 687					
TOTAL	33 872					
TOTAL GENERAL	33 872					

ETAT DES AMORTISSEMENTS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution de l'exercice	Ventilation		
		transf. à l'actif circ	éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	1 500			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	10 055			
TOTAL	11 555			
TOTAL GENERAL	11 555			

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients		1 220		1 220
TOTAL GÉNÉRAL		1 220		1 220

ETAT DES CRÉANCES

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	15 167,00		15 167,00
Actif circulant			
Autres créances clients	7 300,00	7 300,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	322,93	322,93	
Autres impôts, taxes et versements	378 512,73	378 512,73	
Débiteurs divers	5 038,40	5 038,40	
Charges constatées d'avance	20 252,33	20 252,33	
TOTAL	426 593,39	411 426,39	15 167,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	20 252,00
TOTAL	20 252,00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	380 407,47
TOTAL	380 407,47

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	107 136,02				107 136,02
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	89 203,21				89 203,21
Report à nouveau	446 164,69		4 157,14		450 321,83
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 157,14		94 133,24	-4 157,14	94 133,24
Subventions d'investissement	1 570,70			375,94	1 194,76
Provisions réglementées	7 101,38				7 101,38
TOTAL	647 018,86		98 290,38	-3 781,20	749 090,44

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les fonds dédiés relatifs au Contrat d'Engagement Jeune ont été déterminé sur la base d'une extraction d'Imilo.
En effet, depuis 2023 le logiciel de suivi Imilo propose une nouvelle fonctionnalité permettant d'estimer les fonds dédiés au 31/12/2025.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MISTJE	5 387,69		5 387,69			5 900,00	
ECHANGE FRANCO-TUNISIEN	5 900,00					13 103,24	
PIC	22 354,08		9 250,84			5 600,00	
FEMMES DANS LES QUARTIERS	5 600,00					11 000,00	
AFTERSCHOOL	11 000,00				141 637,68	141 637,68	
CEJ	176 564,00		176 564,00				
FSE 2023	10 330,68		10 330,68				
AGEFIP					692,31	692,31	
UNIFORMATION					1 061,54	1 061,54	
CD44 RSA					5 000,00	5 000,00	
Précarité Mensuelle					2 000,00	2 000,00	
TOTAL	237 136,45		201 533,21		150 391,53	185 994,77	

ETAT DES PROVISIONS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements	7 101,38			7 101,38
TOTAL	7 101,38			7 101,38
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges		1 220,00		1 220,00
TOTAL		1 220,00		1 220,00
TOTAL GÉNÉRAL	7 101,38	1 220,00		8 321,38

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	168,87	168,87		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 775,76	52 775,76		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 332,07	190 332,07		
Impôts sur les bénéfices	4 494,00	4 494,00		
Autres impôts et taxes assimilées	78 014,97	78 014,97		
Autres dettes	81 100,89	81 100,89		
TOTAL	406 886,56	406 886,56		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168,87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 360,53
Dettes fiscales et sociales	24 485,54
TOTAL	62 014,94

ENGAGEMENTS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Elle est calculée de la manière suivante :

I représente l'indemnité due au salarié au jour de son départ en retraite s'il effectue toute sa carrière à la Mission Locale.

P1 représente la probabilité que le salarié soit en vie au jour de son départ en retraite.

P2 représente la probabilité que le salarié travaille encore à la Mission Locale au jour de son départ en retraite.

A1 représente l'ancienneté du salarié à la date de clôture de l'exercice.

A2 représente l'ancienneté du salarié au jour de son départ en retraite.

T représente le taux d'évolution des salaires inflation comprise.

Ta représente le taux d'actualisation.

D représente la durée restant à courir jusqu'au départ en retraite du salarié.

tcs représente le taux de charges sociales.

Indemnité de départ en retraite = $I \times P1 \times P2 \times A1/A2 \times (1+T)^D \times (1+Ta)^{-D} \times (1+tcs)$

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 174 755,23 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2,00

Départ volontaire à 64 ans

Taux d'évolution salariés: 2.50 %

LES EFFECTIFS

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des trois cadres dirigeants s'élève à 158 170.71 €.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	4,00	4,00
Employés et techniciens	20,00	23,00
PERSONNEL SALARIÉ	24,00	27,00